

## Prix ARDI de l'innovation en philanthropie culturelle

### PROFIL GESTIONNAIRE CULTUREL

#### À propos du concours

La Brigade Arts Affaires de Montréal (BAAM) et la Chaire de gestion des arts Carmelle et Rémi-Marcoux de HEC Montréal (la Chaire) s'associent afin de reconnaître la relève et l'innovation dans les relations entre le monde des arts et celui des affaires.

Afin de célébrer la créativité dans les relations arts affaires, BAAM et la Chaire ont créé en 2017 les Prix ARDI de l'innovation en philanthropie culturelle.

Le nom ARDI est une fusion du mot art et de l'adjectif hardi, signifiant *celui qui ose, qui fait preuve d'audace et d'originalité*. L'objectif de ces prix sera de souligner et célébrer l'audace et l'innovation des acteurs de la relève art affaires d'ici. Deux prix seront remis, l'un à un gestionnaire de 40 ans et moins œuvrant dans un organisme culturel de petite ou de moyenne taille (ayant un budget de moins de 1 million de dollars) et l'autre à une personne de 40 ans et moins de la relève d'affaires pour souligner son implication philanthropique exemplaire et innovante.

BAAM remettra une bourse de 2 500\$ à l'organisme employeur du gestionnaire culturel et une bourse de 2 500\$ à un organisme culturel ayant un budget de moins de 1 million de dollars, qui sera choisi par la personne de la relève d'affaires. De son côté, la Chaire offrira sans frais aux deux lauréats l'accès à son programme de Mentorat culturel, soit comme mentor, soit comme mentoré.

#### Admissibilité

##### Prix ARDI de l'innovation en philanthropie culturelle – Profil gestionnaire culturel

Est admissible tout gestionnaire de la relève des industries culturelles et du milieu des arts montréalais, âgé de 40 ans et moins, et à l'emploi d'un organisme ayant un budget de moins de 1 million de dollars, provenant :

- d'une compagnie de création, de production ou de diffusion des secteurs des arts de la scène, de l'édition, du cinéma, de la télévision, de l'enregistrement sonore, du patrimoine, des arts visuels, des métiers d'art, des arts médiatiques, etc.;
- d'un lieu de diffusion, d'un festival et d'un grand événement;
- d'un musée et d'une institution muséale, d'une association et d'un regroupement culturels.

#### Prix

Le lauréat du Prix ARDI de l'innovation en philanthropie culturelle – Profil gestionnaire culturel recevra une bourse de 2 500\$, offerte par BAAM. Cette somme sera remise à l'organisme employeur du gestionnaire.

De con côté, la Chaire offrira au lauréat un accès sans frais à son programme de Mentorat culturel, soit comme mentor, soit comme mentoré. Cette initiative vise à partager l'expérience et à développer un esprit de transmission et de solidarité entre les générations au sein de la communauté. Elle vise aussi à contribuer au renforcement des liens et à la durabilité des initiatives philanthropiques florissantes au sein de la relève d'affaires.

#### Critères d'évaluation

Les candidatures sont évaluées selon les critères suivants :

- l'esprit novateur et visionnaire dans la création d'initiatives philanthropiques, telles que des événements, des partenariats, des campagnes de levée de fonds, des maillages originaux, etc.;
- la qualité des initiatives en philanthropie culturelle;
- une contribution significative à un partenariat arts affaires, entre autres en termes de croissance des revenus, d'implication arts affaires, de gouvernance ou de réalisation artistique, au plan de la production, de la diffusion, de la construction ou de la rénovation d'un lieu culturel.

L'évaluation tient compte de la taille et des moyens des organismes culturels.

**Jury**

Les propositions sont évaluées par un jury formé de six personnes reconnues pour leur expertise dans les domaines des arts, des industries culturelles et des affaires.

**Soumission des candidatures**

Les personnes qui souhaitent déposer une candidature, que ce soit la leur ou celle de quelqu'un d'autre, doivent envoyer les documents pertinents par courriel à André Courchesne au [prix.ardi@hec.ca](mailto:prix.ardi@hec.ca). Le formulaire de candidature est téléchargeable sur le site de BAAM au <http://www.baam-org.com/fr/a-propos/prix-ardi>.

**Date limite**

La date limite pour participer au concours est le vendredi 10 novembre à 17h (HAE).

Bonne chance à tous les candidats et candidates!

**À propos de BAAM**

BAAM est un organisme à but non lucratif visant à favoriser l'engagement des personnes de la relève d'affaires dans le milieu artistique montréalais, en les attirant vers l'art par des activités participatives et de sensibilisation, en les impliquant dans l'art par le bénévolat et le conseil et en soutenant le développement de la philanthropie culturelle et du mécénat. BAAM assure également un rôle fédérateur pour l'ensemble des comités relève arts affaires montréalais.

**À propos de la Chaire de gestion des arts Carmelle et Rémi-Marcoux de HEC Montréal**

Créée en 1991, la Chaire de gestion des arts de HEC Montréal porte le nom de Carmelle et Rémi-Marcoux, suite à une contribution conjointe de ces donateurs et de Transcontinental. La Chaire donne de la formation de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles en gestion des arts et de la culture, et elle réalise et publie des recherches dans ces domaines. Elle contribue ainsi à faire reconnaître la spécificité des enjeux que pose la gestion des arts et des industries culturelles. Elle organise également des séminaires et des colloques sur divers sujets qui intéressent les communautés universitaire et artistique.

**Information**

Chaire de gestion des arts Carmelle et Rémi-Marcoux de HEC Montréal

André Courchesne

[prix.ardi@hec.ca](mailto:prix.ardi@hec.ca)

(514) 340-6000 poste 2116